Municipalité régionale
de comté de Joliette

632, rue de Lanaudière
Joliette (QUÉBEC) J6E 3M7
450 759-2237 450 759-2597
www.mrcjoliette.qc.ca
information@mrcjoliette.qc.ca

AVIS PUBLIC
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 505-2025 déclarant la compétence pour la Vente pour taxes pour la ville de Notre-Dame-des-Prairies a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de Joliette le 15 juillet 2025. Par conséquent, tel que le prescrit la loi, le règlement entre en vigueur le jour de sa publication soit le 4 août 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 4 août 2025.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 4 août 2025 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 du mois d'août 2025.